



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**1<sup>ère</sup> Résolution** : Approbation des nouveaux statuts et règlement intérieur

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Bureau, approuve les nouveaux statuts et règlement intérieur.

**2<sup>ème</sup> Résolution** : Mandat relatif aux nouveaux statuts et règlement intérieur

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir approuvé les nouveaux statuts et règlement intérieur, donne mandat au secrétaire général de procéder aux modifications non substantielles qui pourraient être demandées par l'administration ou par le Conseil d'Etat.

**3<sup>ème</sup> Résolution** : Montant des cotisations annuelles

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Bureau, approuve les nouveaux montants des cotisations annuelles.